

● (1732)

Un aussi large éventail de considérations n'est pas sans intervenir à toutes sortes d'égards dans la vie du Canadien. Notre santé physique peut être menacée par le niveau de bruit élevé auquel nous sommes exposés, par les fortes concentrations de bioxyde d'azote dans l'air que nous respirons, par les contaminants de l'eau que nous buvons et par les additifs douteux dont abonde notre alimentation. Au même titre nous pouvons être favorisés ou défavorisés dans l'exercice de notre activité quotidienne et dans notre bien-être par la conception de nos maisons, c'est-à-dire par le parti architectural, par le volume disponible, par l'utilisation de l'électro-ménager et des équipements de loisirs et par l'importance des surfaces extérieures privées. Notre équilibre psychologique est d'autre part influencé par les caractéristiques du quartier, par la présence de verdure et d'espace verts, par l'absence d'éléments de contrainte comme l'encombrement des rues. En dernier lieu, notre vie peut être favorisée par l'existence d'équipements sociaux, de programmes de loisirs et de moyens de distractions tels les garderies de jour, cours de culture physique et manifestations communautaires.

Dans un contexte plus large, les Canadiens dans leur ensemble ont aussi été très affectés par l'expansion rapide et apparemment non planifiée de nos plus grandes villes. Voici quelques-unes des conséquences de la croissance effrénée de nos métropoles: le détournement de terres agricoles fertiles à des usages urbains, une demande excessive de terrains viabilisés peu nombreux et la hausse des prix qui en résulte, la multiplication de banlieuses à faible densité, qui encourage l'usage excessif de l'automobile, l'aménagement mal conçu et mal situé qui nous fait gaspiller nos ressources naturelles et la hausse rapide des dépenses publiques pour les services urbains. L'étalement des centres métropolitains a aussi modifié la vie dans les quartiers du centre. Les quartiers du centre, où l'on retrouve généralement des groupes à faible revenu, sont habituellement marqués par la congestion, la pollution, une pénurie de loisirs et la détérioration des logements. Enfin, l'urbanisation axée sur les plus grands centres urbains a aussi aggravé les disparités régionales tant sur le plan des revenus que sur celui des possibilités offertes à chacun.

Bref, le gouvernement reconnaît que les facteurs complexes qui composent l'environnement humain sont d'une importance capitale pour tous les Canadiens. Il a en conséquence institué, il y a déjà un certain temps, des services à l'intérieur de nombreux ministères fédéraux pour effectuer des recherches, appliquer des programmes et régir les activités qui se rapportent à l'environnement humain. Dans bien des cas, les efforts fédéraux dans ce domaine sont menés conjointement ou en étroite collaboration avec les provinces.

C'est pourquoi il faut se demander s'il y a un besoin pressant de créer un autre organisme, un Institut des études humaines de l'environnement, qui ferait double emploi avec le travail qu'effectuent déjà des organismes publics dans ce domaine. Bien que l'idée de créer un nouvel organisme chaque fois qu'un nouveau problème surgit puisse paraître attrayante, la création d'un nouvel institut serait une solution inappropriée qui ne donnerait rien. Par contre, cet institut aurait pour avantage de favoriser une approche globale et de retenir l'attention du public. Toutefois, le ministère des Pêches et de l'Environnement, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social,

Environnement

le ministère des Affaires extérieures ainsi que la Société centrale d'hypothèques et de logement s'appliquent déjà avec acharnement et dans un esprit constructif à étudier, améliorer et protéger nos milieux naturels et habités.

Pour étayer ma thèse, je passerai brièvement en revue certains aspects des recherches et des programmes concrets de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère des Affaires urbaines. Je ne compte pas dresser une liste exhaustive des programmes et des activités des divers organismes mais plutôt montrer, par quelques exemples, que de multiples aspects sont pris en considération et que l'on a obtenu des résultats concrets dans les domaines du logement, des loisirs, de l'amélioration des quartiers, de la participation du public, de la surveillance de la croissance urbaine et de l'amélioration de la qualité de la vie en général. Je décrirai, pour commencer, le type de recherches effectuées par ces organismes, pour en venir ensuite aux programmes déjà en application.

On peut dire que les recherches effectuées par la Société centrale d'hypothèques et de logement et par le ministère des Affaires urbaines sont générales tout en étant spécifiques. Nous étudions un grand nombre de sujets reliés à l'environnement humain, mais chaque projet de recherche s'intéresse à un problème particulier, qu'il s'agisse de déterminer le meilleur mode de participation de la population ou d'évaluer les conséquences de l'urbanisation «en tache d'huile». Il faut savoir aussi que ces recherches ne servent pas simplement à augmenter nos connaissances du milieu urbain, mais qu'elles nous aident, de façon concrète, à élaborer, à évaluer et à améliorer les politiques gouvernementales.

La liste des projets de recherche est assez impressionnante. A partir de l'enquête sur les logements de 1974, la Société centrale d'hypothèques et de logement a recueilli puis analysé des données de base récentes sur la qualité et le prix des logements dans les grands centres urbains au Canada. Cette étude a révélé que quel que soit le point de vue, les citoyens canadiens sont bien logés. La majorité des logements ont moins de 25 ans, la qualité est bonne, et on y trouve la plupart des commodités jugées nécessaires et un espace moyen par personne assez élevé.

Cependant, le logement ne se réduit pas à la brique, au mortier et aux hypothèques. Même si une proportion de plus en plus forte de Canadiens vivent en appartement, on continue de croire que les immeubles en hauteur restent un facteur d'aliénation, d'isolement, de criminalité et d'autres formes de pathologie sociale. Par la suite, le ministère des Affaires urbaines a financé plusieurs enquêtes sur les conséquences sociales et psychologiques des logements à forte densité. Selon les données recueillies, il semblerait que le léger entassement qu'on peut observer dans les logements au Canada n'affecte ni la santé ni la vie familiale ni le comportement des occupants.

Cependant il ne faut se fonder uniquement sur les tensions psychologiques ou l'état physiologique pour déterminer si telle forme de logement—immeubles en hauteur—convient aux familles ayant des enfants. Il faut également considérer des critères moins quantifiables comme l'insatisfaction que procure le cadre de vie. C'est ainsi que ces études ont démontré entre autres que l'agencement de l'espace—la conception et la disposition des locaux dans un appartement—est au moins aussi important, pour la satisfaction des occupants, que l'en-